

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-005\_004\_2026-AI

Le Maire,  
Jérôme ROBERTEAU



Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton de COUSTRAS

Commune de

SAINT MEDARD DE GUIZIERES



Réf. : 079-2026

*République Française*

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU 3ème ADJOINT

Madame Marie-José TERRIEN

Réf. 005-004-2026

*Le Maire de la Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES,*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 021-2026 du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre d'adjoints au Maire,

**Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

**Considérant** que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner des délégations de fonctions et de signature aux adjoints au Maire,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Madame Marie-José TERRIEN, 3<sup>ème</sup> Adjointe, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Ressources humaines (signature et décisions relatives aux arrêtés concernant le personnel communal titulaire et non titulaire, courriers, emplois du temps, congés, ordre de missions, autorisations d'absences).
- Les demandes d'aides sociales, en relation avec le 5<sup>ème</sup> adjoint.
- La politique en faveur des personnes les plus en difficulté et des personnes handicapées, en relation avec le 5<sup>ème</sup> adjoint.
- L'insertion et la formation professionnelle, en relation avec le 5<sup>ème</sup> adjoint.
- L'accès à l'habitat et au logement. L'insalubrité, le mal-logement, les demandes de logements sociaux, en relation avec le 5<sup>ème</sup> adjoint.
- Gestion des aides financières, en relation avec le 5<sup>ème</sup> adjoint.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 033-213304470-20260325-005\_004\_2026-AI



Le Maire,  
Jérôme ROBERTEAU



- Vie économique (démarches et signature des documents en lien avec l'activité commerciale, les commerces, les entreprises, l'artisanat, et l'agriculture-viticulture-élevage-entreprise forestière).
- Aides aux personnes :
  - Accueil des demandeurs (voir avec Laure DESVERGNE qui effectue une 1<sup>ère</sup> approche)
  - Constitution des dossiers
  - Aide aux démarches administratives
  - Mise en place du Réseau nécessaire au bon déroulement de la gestion des dossiers (PETR pour le contrat de santé local – MDS – PLIE – Le LIEN – la MISSION LOCALE – FSL (Département) – MSA – CAF – PAMELA – APAISAD....)
  - Recherche globale de toutes les aides et solutions aux problèmes et autres en partenariat avec la Trésorerie, la Banque de France.....
  - Gestion des dettes de cantine
  - Visites à domicile pour logements insalubres (cf ARS – DDTM – SLIME...) et/ou personnes en difficulté (violences conjugales ou autres maltraitances...)
  - Gestion du/des logements d'urgence, Pour ceux que nous aurons à mettre en place (voir avec la commission travaux)
  - Demandes de domiciliation
  - Gestion des demandes d'attribution des logements sociaux
  - Gestion de la canicule et les crises sanitaires en général
  - Gestion des actions suivantes :
    - Complémentaire Solidaire
    - Transports à la demande (CALI)
    - Transports pour personnes à mobilité réduite (CALI)
    - Portage des Repas (CALI)
    - Mutuelle

**Article 2 :**

Cette délégation entrainera délégation de signature des documents relatifs aux domaines énumérés ci-dessus.

La signature de Madame Marie-José TERRIEN, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

**Article 3 :**

Le Maire de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-005\_004\_2026-AI

Le Maire,  
Jérôme ROBERTEAU



**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le Sous-Préfet de Libourne.  
Monsieur le Trésorier de Coutras.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Fait à Saint Médard de Guizières, le 25 mars 2026

Notifié à  
Mme Marie-José TERRIEN

Le

Signature

25/03/2026

Le Maire,  
**Jérôme ROBERTEAU**

